

# **UNDT/2020/003, Noberasco**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Le dossier fourni au comité d'examen central (CRB) était incomplet. Le tribunal constate donc que le répondant n'a pas démontré avec un minimum montrant que la candidature au poste de demandeur a été correctement évaluée par un CRB. L'intimé n'a pas démontré avec un minimum montrant que le demandeur a reçu une notification en temps opportun que sa demande échoue. Le principe général prévoit que les réponses à un test écrit doivent être notées sur une base anonyme pour accorder une attention complète aux candidatures. La copie des membres d'un panel d'évaluation dans une invitation par e-mail à un test écrit semblerait généralement non avéré. Bien que le revenu sur le répondant ne prouve qu'avec un minimum de montrant que la réponse au test du demandeur a été évaluée sur une base anonyme, le tribunal constate que l'intimé n'a pas fait. Les différentes erreurs de calcul dans les points attribués à la réponse de test du demandeur se sont annulées. Le tribunal constate donc que si des erreurs se sont effectivement produites au cours du processus, en particulier l'incapacité à fournir au CRP une information complète de l'évaluation, aucune de ces erreurs - par elles-mêmes ou vues ensemble - n'avait pas de nature à prouver que l'un des comité d'évaluation Les membres, dont le responsable du recrutement, étaient de mauvaise foi. Après avoir examiné à la fois les erreurs de calcul dans le classement de la réponse de test du demandeur et les intentions des membres du panel d'évaluation, le tribunal conclut malgré les différents défauts qui ont affecté le processus de sélection, la réponse de test du demandeur a reçu une évaluation objective et indépendante. Malgré ces défauts regrettables dans le processus de sélection, le tribunal n'est cependant pas persuadé que s'ils n'avaient pas eu lieu, le demandeur aurait eu une chance prévisible et significative de promotion.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

DÉCISIONS (A) À NE PAS SÉCURITER LE RECHERCHANT POUR LE POST DE L'ASSISTANCE PERSONNELLE DU Haut Commissaire du Bureau du Haut-

Commissariat aux droits de l'homme et (b) à l'exclure du processus de recrutement au motif qu'elle n'a pas soumis le test écrit Dans le délai spécifié.

## Principe(s) Juridique(s)

Le rôle du tribunal des litiges est de déterminer si la décision administrative sous contestation est raisonnable et équitable, légalement et procédural correcte et proportionnée. Le Tribunal d'appel a en outre conclu que «le tribunal des différends ne procède pas à un examen fondé sur le mérite, mais un examen judiciaire expliquant qu'un contrôle judiciaire est davantage soucieux d'examiner comment le décideur a pris la décision contestée et non les avantages de la décision- Décision du fabricant. Pour montrer même minimalement que la candidature d'un demandeur a reçu une considération complète et équitable, alors la présomption de droit est satisfaite alors que le requérant doit montrer par des preuves claires et convaincantes qu'il a été refusée une chance équitable de promotion afin de gagner l'affaire . Un manuel n'est généralement pas juridiquement contraignant. Il appartient au demandeur de prouver que toute mauvaise intention et les preuves circonstancielles peuvent être invoquées lors de la prouesse d'un état mental d'un décideur.

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Noberasco

## Entité

ONUG

## Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2018/065

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

10 Jan 2020

## Duty Judge

Juge Adda

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

## Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2011/7

Statut du personnel

- Disposition 4.15

## TCNU Statut

- Article 10.5

## Jugements Connexes

2019-UNAT-926  
2010-UNAT-084  
2017-UNAT-762  
2019-UNAT-900  
2016-UNAT-686  
2014-UNAT-397